

des Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel des organismes internationaux, selon le détail des affectations, et autorisation de faire des avances recouvrables à concurrence de la somme globale des parts de ces frais payables par ces organismes; et autorisation, nonobstant la loi sur le service civil, accordée au gouverneur en conseil, de nommer et d'appointer des commissaires (Commissions internationale pour la surveillance et le contrôle en Indochine) les secrétaires et fonctionnaires desdites commissions; assistance aux citoyens canadiens et aux personnes domiciliées au Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger, ainsi que leur rapatriement; participation du Canada au grand Festival des arts du Commonwealth qui se tiendra en Grande-Bretagne à l'automne 1965; versement à la Commission du parc international Roosevelt de Campobello, en exécution et sous réserve des dispositions de la loi concernant la commission établie pour administrer le parc international Roosevelt de Campobello; programme de relations culturelles et d'échanges de professeurs et d'étudiants avec la Communauté française; et des subventions selon le détail des affectations. \$13,176,800.

M. le président: Crédit n° 1. Le crédit est-il adopté?

L'hon. M. Churchill: Monsieur le président, avant l'heure des mesures d'initiative parlementaire, je parlais du Vietnam du Sud et de la politique canadienne à ce sujet. Je disais que si le gouvernement se fonde vraiment sur son évaluation de la situation au Vietnam du Sud—et j'ai cité le secrétaire d'État aux Affaires extérieures à ce sujet, savoir que la situation est si grave que le retrait des forces des États-Unis pourrait mettre en péril la paix mondiale—il importe d'étudier ce que fait le Canada dans les circonstances. Il n'est pas suffisant d'invoquer notre qualité de membre de la Commission internationale pour expliquer notre inactivité apparente. J'ai ensuite parlé de rechercher une solution négociée et tout le monde est d'accord là-dessus. S'il y a moyen de négocier et de trouver un règlement pacifique, tant mieux. C'est ce qui s'est produit en 1954, après que la France eut combattu pendant dix ans en Indo-chine. Comment amener les parties en cause à des négociations? Quel rôle joue le Canada de ce côté?

• (7.00 p.m.)

Je ne cherche pas à amoindrir le mérite du secrétaire d'État aux Affaires extérieures qui a tenté d'amener les parties intéressées à se rencontrer et qui n'a cessé de leur rappeler que des négociations permettraient de régler ce problème. Mais il ne s'agit pas d'une position de force et je ne suis pas du tout impressionné par ces déclarations répétées

[M. l'Orateur.]

où il nous dit combien terrible est la guerre et combien il est nécessaire que la paix soit atteinte par la négociation. N'importe qui peut parcourir le monde pour prêcher cela. Je n'ai pas été impressionné du tout par les activités du premier ministre quand il a visité les États-Unis le printemps dernier et proposé une trêve dans les bombardements d'objectifs au Vietnam du Nord. Je crois qu'on l'avait informé d'avance que le président des États-Unis avait l'intention de faire une telle proposition. Pas étonnant que le président ait mal pris la chose.

L'hon. M. Martin: L'honorable député me permet-il de l'interrompre? Je lui assure que tel n'était pas le cas.

L'hon. M. Churchill: Je veux bien accepter la parole du ministre. J'ai dit qu'il me semblait que les choses s'étaient passées ainsi. Il y a des fuites parfois. Je crois que le premier ministre a fait un faux pas dans le domaine des relations internationales en se rendant aux États-Unis pour proposer une ligne de conduite à ce pays alors qu'il était profondément engagé dans la guerre au Vietnam du Sud.

Je me réserve le droit de critiquer les États-Unis chaque fois que bon me semble. Je n'ai pas toujours approuvé la conduite des États-Unis. Au cours des Première et Deuxième Guerres mondiales, j'ai trouvé que les États-Unis se faisaient un peu prier pour assumer leur part du fardeau. Mais depuis Pearl Harbour en 1941, les États-Unis jouent leur rôle dans la lutte mondiale et nous comptons sur eux pour assurer notre sécurité. Il nous convient mal de critiquer la conduite des États-Unis, vu les difficultés qu'ils éprouvent au Vietnam du Sud. (*Applaudissements*)

Ils peuvent avoir tort. Qui sait? Mais ils sont engagés et nous ne le sommes pas. Ils versent sang et argent pour empêcher le communisme de se répandre dans le Sud-Est asiatique. Le ministre a signalé quel danger courrait le monde si les États-Unis devaient se retirer du Vietnam du Sud et ces autres pays tomber aux mains de la Russie et de la Chine. Il ne nous revient pas de critiquer les meilleurs alliés que nous ayons au monde. Nous parlons de nos opérations pour le maintien de la paix. Nous sommes fiers de ce que nous faisons, et avec raison. En général, on approuve au Canada le genre d'opérations que nous avons entreprises au Congo, dans le secteur de Gaza et à Chypre. C'est tant mieux.